POLITIQUE DE STATIONNEMENT DE GRAND PARIS SEINE OUEST

27 novembre 2018

GRAND PARIS SEINE OUEST

BOULOGNE-BILLANCOURT
CHAVILLE
ISSY-LES-MOULINEAUX
MARNES-LA-COQUETTE
MEUDON
SÈVRES
VANVES
VILLE-D'AVRAY

Le territoire de GPSO

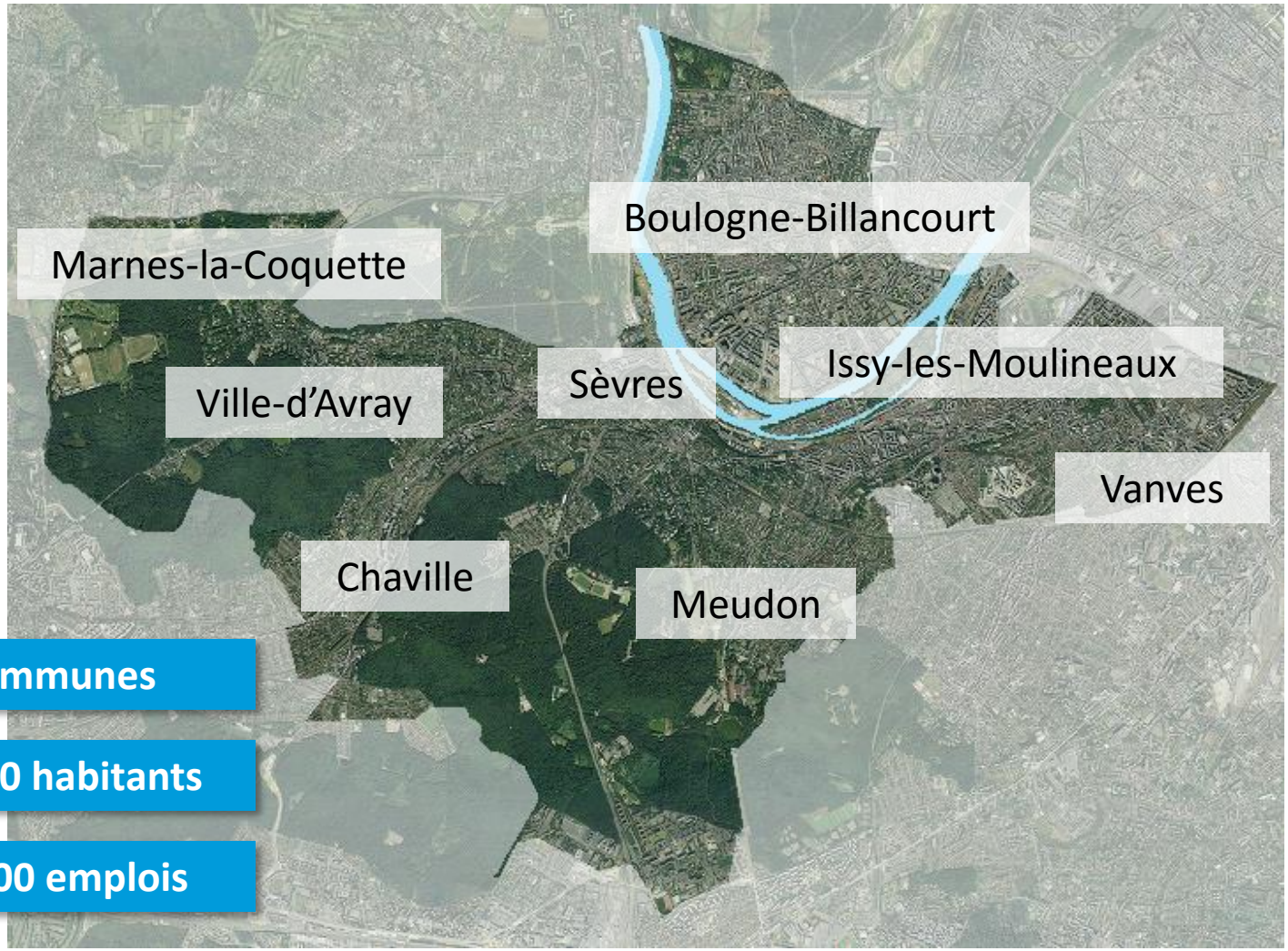

8 communes

316 600 habitants

160 000 emplois

Les actions de GPSO en matière de Mobilité

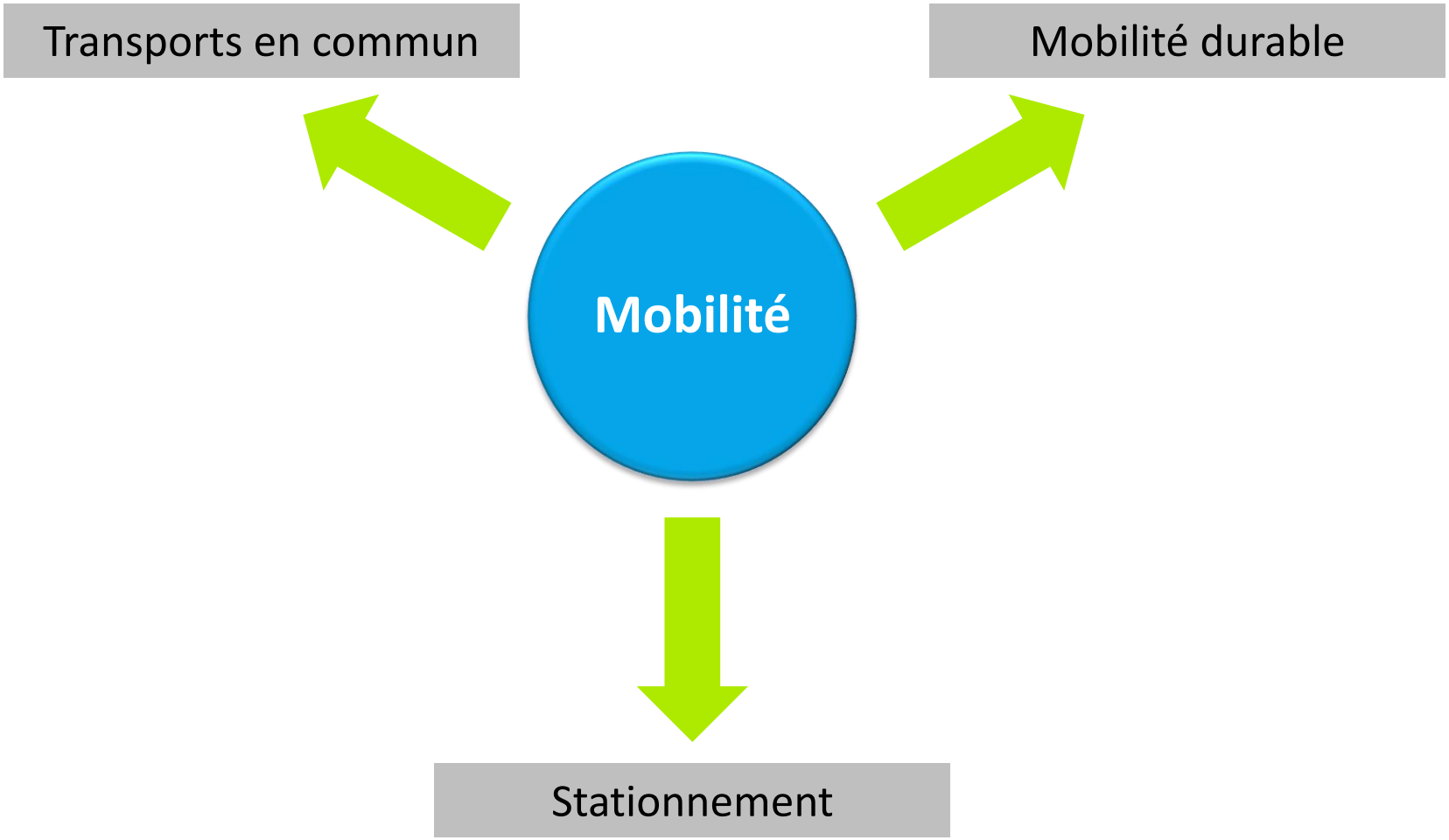

Dates clés

2010

- Transfert de la compétence stationnement des communes à GPSO (hors contrôle)
- Transfert de DSP hétéroclites issues de 7 communes

2012
2015

- Première génération des nouvelles délégations de service public (3 DSP)

2016

- Rattachement du stationnement à la Direction de la Mobilité de GPSO
- Objectifs: mettre en place une politique de mobilité globale et préparer la dépénalisation du stationnement

2018

- Mise en place de la dépénalisation – Instauration du FPS
- Transfert du contrôle à GPSO
- Harmonisation tarifaire

L'offre de stationnement payant

25 203 places sur voirie

5 327 places réparties dans 23 parkings en ouvrages

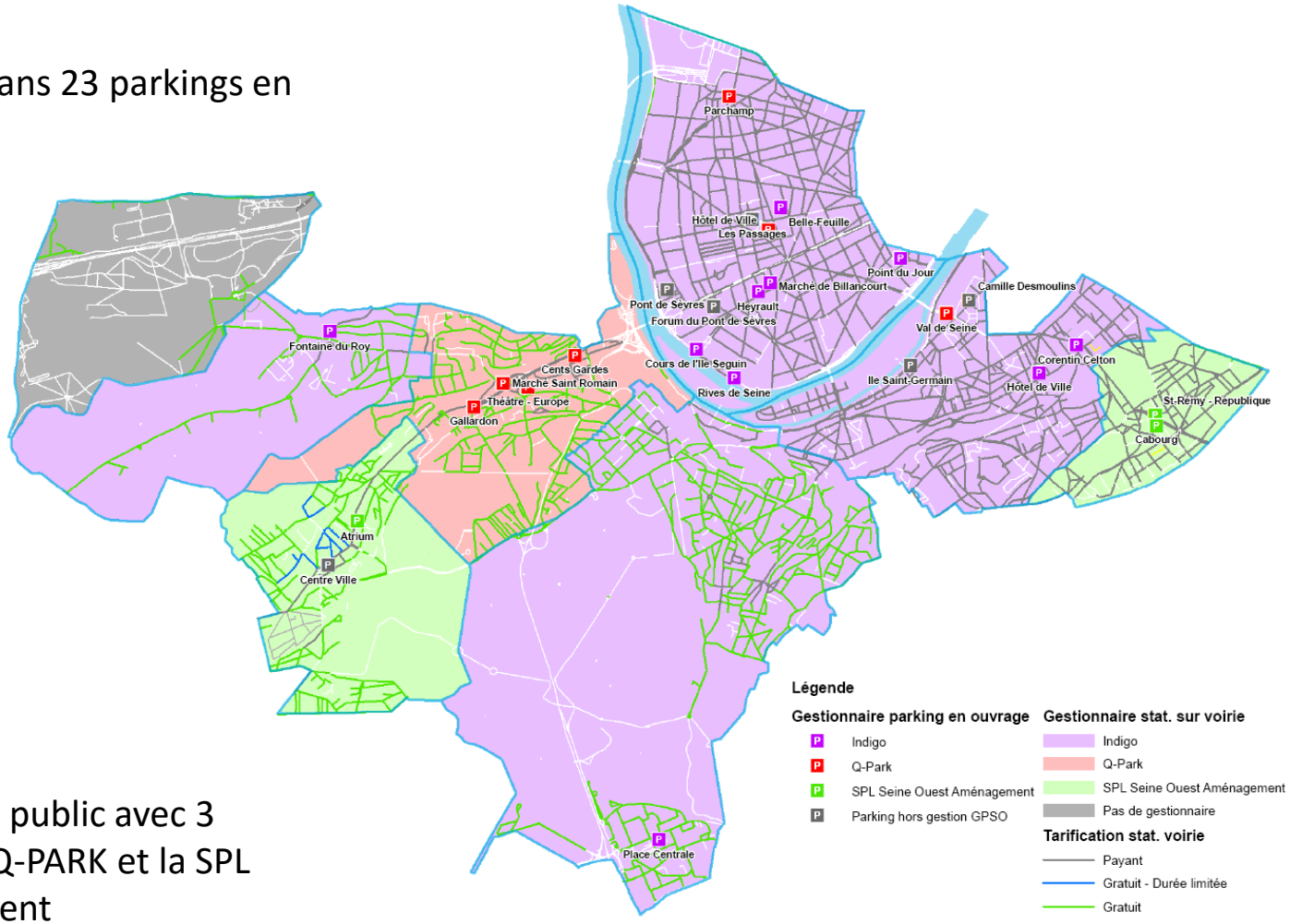

8 délégations de service public avec 3 gestionnaires, INDIGO, Q-PARK et la SPL Seine Ouest Aménagement

Cartographie des acteurs du stationnement en voirie

Communes	Sèvres	Issy-les-Moulineaux	Boulogne-Billancourt	Meudon	Ville d'Avray	Chaville	Vanves
Contrats	07/2009 06/2021	08/2008 07/2020	03/2014 02/2026			03/2012 03/2020	
Délégataires	Q-PARK	INDIGO				SPL SOA	
Contrôles	GPSO	Ville	Ville	GPSO			

<u>Problématique:</u>

- 4 DSP sur des périmètres communaux ou intercommunaux;
- Des échéances de contrats différentes;
- Trois délégataires
- 3 entités de contrôles: Boulogne-Billancourt, Issy-les-Moulineaux et GPSO sur les autres communes

Evolution de la politique tarifaire

La politique tarifaire du stationnement sur les sept communes de GPSO est issue de l'histoire:
→ 29 zones tarifaires différentes jusqu'en 2017 (horaires, tarifs, conditions d'accès aux abonnements hétérogènes)

→ **Objectifs:**

- Définir une politique tarifaire harmonisée, équitable et lisible
- Tenir compte des spécificités du territoire, de sa densité et de sa desserte en TC

→ **Méthode:**

- Travail en réunions bilatérales avec les communes (élus, techniciens…)
- Synthèse présentée en réunion plénière et validation formalisée par les maires avant passage en conseil de territoire;
- Application par les délégataires;

Evolution de la politique tarifaire

Jusqu'en 2017: chaque commune applique un zonage qui lui est propre, soit 29 zones tarifaires sur GPSO

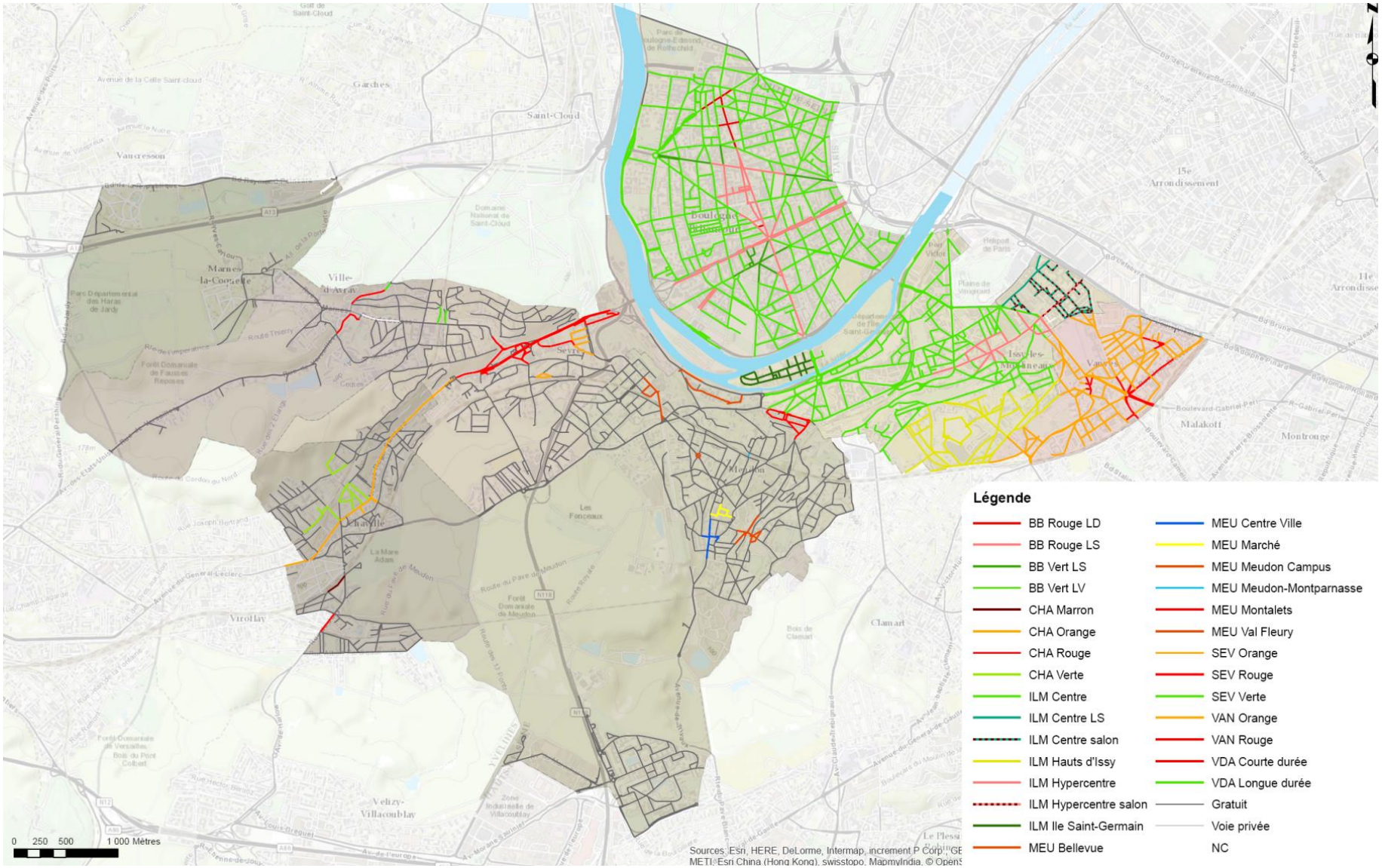

Evolution de la politique tarifaire

Définition de deux secteurs distincts

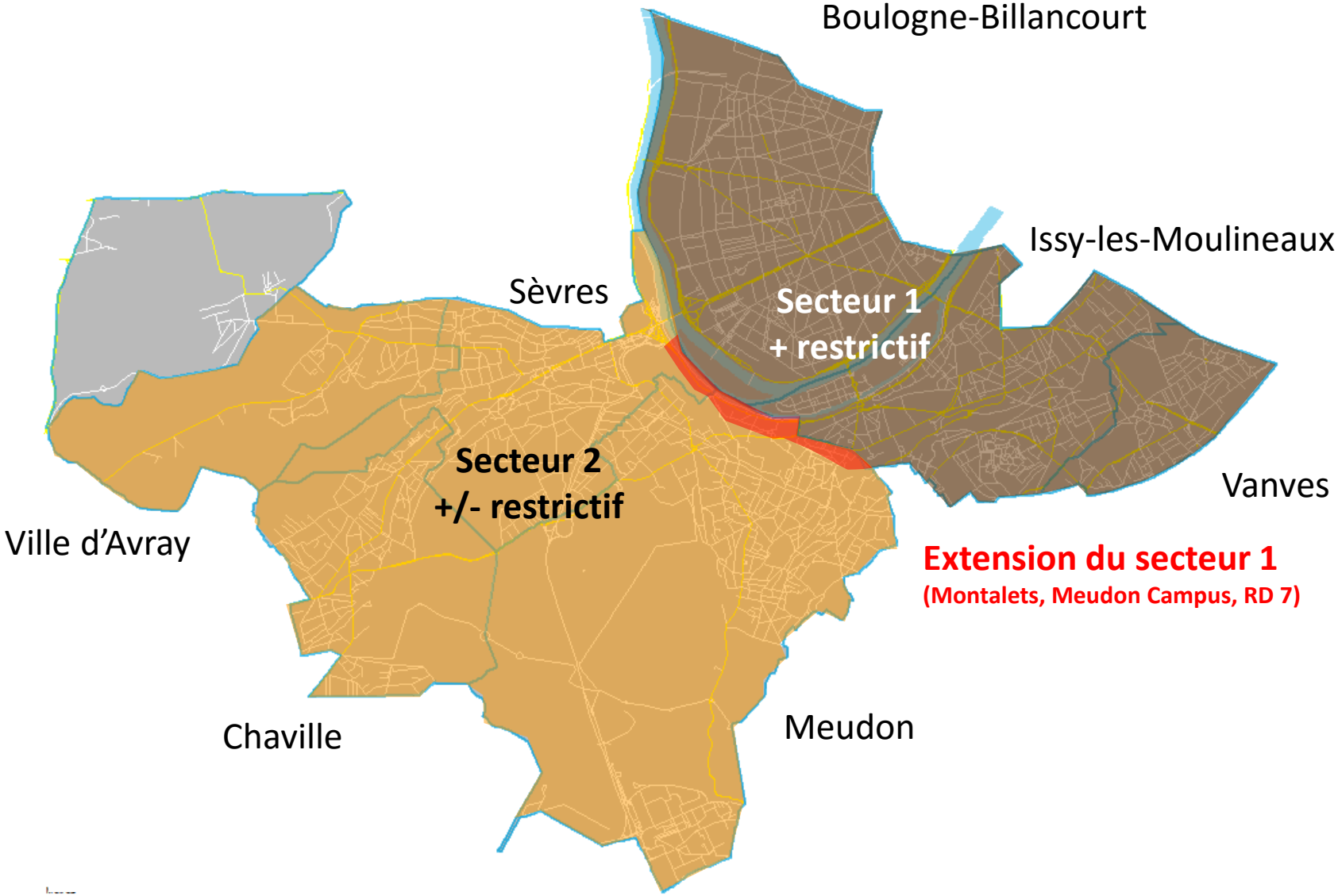

Principes de zonage

+ restrictif → - restrictif

	zone courte durée	zone moyenne durée	zone longue durée
objectif principal	assurer une rotation élevée	faciliter le stationnement des résidents	dissuader le stationnement « ventouse »
jours concernés	lundi à samedi	lundi à samedi	lundi à samedi
plage horaire	09:00-19:30	09:00-19:30	09:00-19:30
durée maximale	2h30	5h30	10h30
Durée max conseillée	2h00	5h00	10h00

Exceptions :

- Gratuit du 1er au 31 août sauf en zone courte durée Boulogne, Issy et Vanves (gratuit du 1er au 15 août)
- Gratuit entre 12:00 et 14:00 à Chaville et Ville-d'Avray
- Grands Salons (Issy et Vanves)

Principes de zonage

	durée des forfaits	zone courte durée	zone moyenne durée	zone longue durée
forfait Résident	jour, semaine, mois, trimestre, année	non autorisé	autorisé	autorisé
forfait Professionnel	jour, semaine	non autorisé	autorisé	autorisé

+ forfait Résident annuel GRATUIT pour les véhicules 100% électriques/hydrogène/gaz

+ forfait Professionnel annuel GRATUIT pour les professionnels de santé à domicile

Zones tarifaires

Zones tarifaires

Canaux de paiement - stationnement

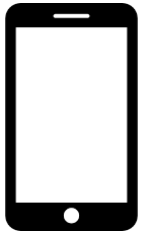

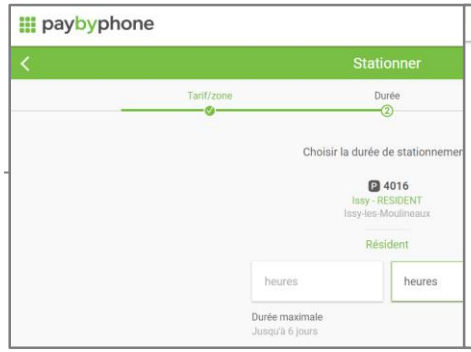

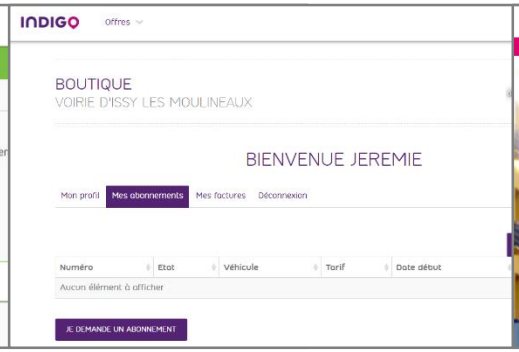

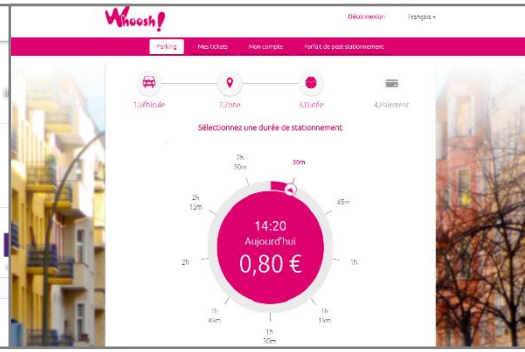

La dépénalisation du stationnement

- Un forfait de post-stationnement unique sur l'ensemble du territoire:
  - → Montant forfaitaire : 35,00€ (identique au FPS des arrondissements parisiens périphériques)
  - → Montant minoré: 25,00€ (si paiement dans les 96h suivant son émission)

- Recours à l'ANTAI pour identification du redevable, émission de l'avis des sommes à payer et recouvrement éventuel.

- Quelques grandes tendances:
  - → 10% des FPS sont abandonnés pour impossibilité d'identification du redevable (plaque étrangère, erreur de saisie)
  - → 1/3 des FPS sont payés en minoré (25€) , 1/3 sous 3 mois (30€) et 1/3 sont mis en recouvrement
  - → 4% de Recours Administratifs Préalables Obligatoires (RAPO) (dont 70% de recours infondés)

- Perception directe du FPS par GPSO avec l'engagement de l'EPT de compenser aux communes la perte du produit des amendes à compter de 2019

- Les évaluations financières sont difficiles à appréhender d'ici les premiers mois de 2019 par méconnaissance du comportement des redevables.

La dépénalisation du stationnement

Les aspects techniques:

- Mise en place d'une plateforme de gestion centralisée des contrôles, d'émission de FPS et de gestion des RAPO.
  → Création d'un concentrateur de droits et paiement de stationnement - Recours à la solution de IER – INDESTAT (référencement UGAP);

- GPSO dispose de l'ensemble des données en temps réel et historisées: base indispensable à la création d'un observatoire du stationnement

- Homogénéisation des terminaux de contrôle

- Modernisation des horodateurs les plus anciens (claviers alphanumériques, paiement du FPS minoré à l'horodateur, paiement sans contact);

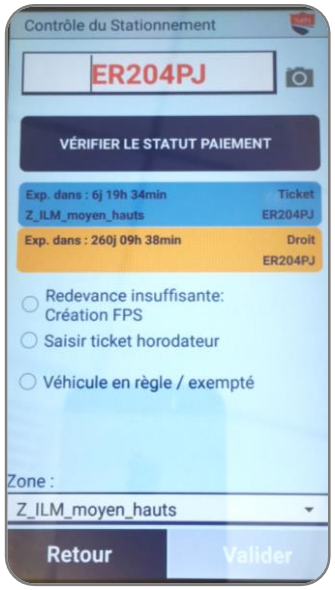

Canaux de paiement - FPS

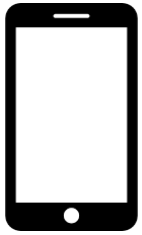

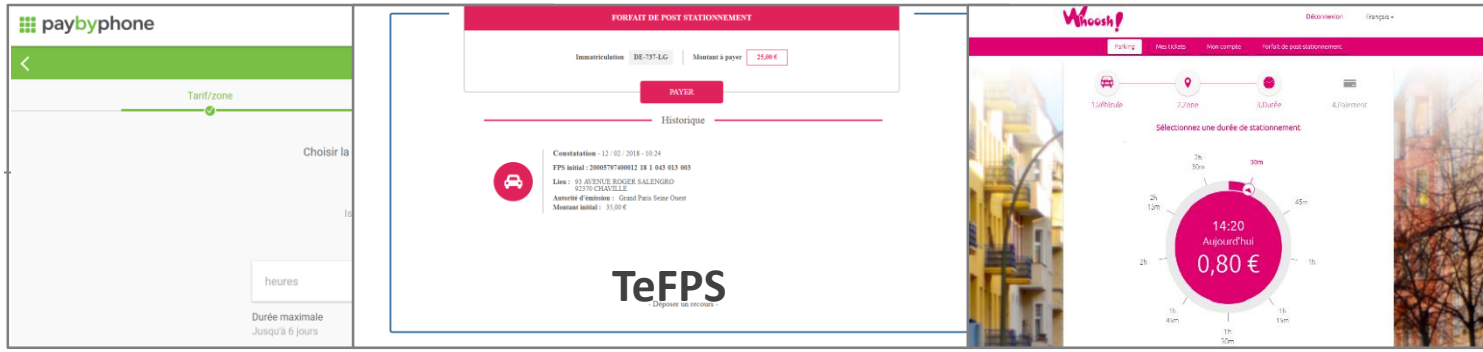

Cartographie des acteurs du stationnement en voirie

Communes	Sèvres	Issy-les-Moulineaux	Boulogne-Billancourt	Meudon	Ville d'Avray	Chaville	Vanves
Contrats	07/2009 06/2021	08/2008 07/2020	03/2014 02/2026			03/2012 03/2020	
Délégataires	Q-PARK	INDIGO				SPL SOA	
Horodateurs	Parkéon					Hectronic	
Applications mobiles	Whoosh!	PayByPhone					
		OPnGO					
Prestataire dépénalisation Solutions de gestion informatisées	IER INDESTAT						
	Serveur centralisé	Plateforme FPS/RAPO			Terminaux de contrôle		
Contrôles	GPSO	Ville	Ville	GPSO			

La dépénalisation du stationnement

Les enseignements de la réforme:

- Une maîtrise complète de la politique de stationnement par l'EPT;
- De très lourdes contraintes techniques et informatiques pour mettre en place un système centralisé;
- Un impact réel de la réforme sur le paiement spontané;
- Une bonne appréhension de la réforme par la population;

Les perspectives:

- Poursuivre l'harmonisation de la politique tarifaire;
- Développer la dématérialisation des paiements;
- Renforcer la connaissance des pratiques par l'analyse des données du concentrateur;
- Etablir un bilan financier du coût de la réforme et des « gains » induits pour le bloc local.